

# Portage de repas

Afin de mieux répondre aux besoins des Carrillons dans l'incapacité, même momentanée, de préparer leur repas, le Centre Communal d'Action Sociale a signé une convention repas avec la société Saveurs et vie.

Le plateau repas, livré chaque jour de la semaine, de manière occasionnelle ou régulière, se compose de six éléments pour le déjeuner et le dîner. Chaque élément est conditionné dans une barquette recyclable. Les goûts et les régimes de chacun sont respectés : menus sans sel, diabétique, etc.

Les demandes de portage de repas doivent être effectuées directement auprès de Saveurs et vie.

En fonction des ressources, le CCAS peut attribuer une aide financière sur le prix du plateau journalier.

## Public visé

Personnes dans l'incapacité, même momentanée, de préparer leur repas.

## Modalités d'attribution

Faire une demande d'intervention à Saveurs et vie et, en parallèle, une demande au CCAS pour étude d'une aide financière partielle éventuelle.

## Conditions à remplir

- Disposer de ressources entrant dans le barème de la convention établie avec Saveurs et vie.

## Financement

Le CCAS prend en charge une partie du coût du portage, en fonction des ressources de la personne.

## Documents à fournir

- Avis d'imposition (N-1) ou en cas de changement de situation, les ressources des 3 derniers mois.

Contact

**Saveurs et vie**  
92 chemin blanc  
78370 Plaisir  
Tél.: 01 41 73 37 33  
[www.saveursetvie.fr](http://www.saveursetvie.fr)

Valéria Aguilar  
06 19 54 41 22